

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 136

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 17

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , et en particulier des autres objectifs environnementaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence : le développement durable comprend les objectifs environnementaux.